CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an) $4.00
Edition hebdomadaire " 1.00

Les annonces sont insérées aux taux —suivants:—

Par ligne	1ère insertion	0 10
"	Chaque insertion subséquente	0 05
"	Trois insertions par semaine	0 06
"	Deux " " "	0 07
"	Une " " "	0 08

Conditions spéciales pour annonces à —longs termes—

Réclames: 10 centins par ligne chaque —insertion—

MARDI 16 AVRIL 1889

La chambre des Communes a adopté, hier, en troisième lecture le *bill* amendant l'acte du cens électoral.

Un amendement de M. Charlton, ayant pour but d'appliquer aux élections fédérales, les lois électorales provinciales, a été rejeté par 88 voix contre 59 ; et un autre amendement de M. Davis sur le suffrage universel dans la Colombie Anglaise et l'Isle du Prince-Edouard, a été également rejeté par 88 voix contre 55. La chambre a adopté ensuite en troisième lecture le *bill* sur les Postes, après avoir rejeté par 85 voix contre 55 un amendement de M. White, tendant à réduire à deux cents, le prix de la taxe des lettres ordinaires.

Son Honneur le juge Strong, doit se rendre cette après-midi, au Sénat, pour sanctionner au nom du gouverneur-général, les *bills* votés pendant la présente session.

L'honorable J. A. Chapleau, secrétaire d'Etat, s'est embarqué, non pas le 13 au Hâvre, comme l'annonçait hier la *Gazette*, mais le 12, à Liverpool, sur l'*Etrurian*, de la compagnie Allan.

Le Gouvernement a soumis hier à la chambre des propositions relatives aux malles trans-océaniques, qui peuvent être considérées, comme l'une des affaires les plus importantes de la session.

A cet effet, l'hon. M. Foster a présenté trois résolutions :

1o. Pour l'établissement d'une subvention annuelle de £25,000, pour une ligne de *steamers* bi-mensuelle, entre la Colombie-Anglaise, les colonies Australiennes et la nouvelle Zélande.

2o. Pour l'établissement d'une subvention de £25,000 sterling, pour l'établissement d'un service bi-mensuel entre la Colombie-Anglaise, la Chine et le Japon, ou c'e £15,000 seulement, pour un service mensuel.

L'autorisation ne sera valable autant que le parlement anglais accordera de son côté, une subvention minimum de £75,000, en cas de service bi-mensuel, où de £45,000 en cas de service simplement mensuel.

La troisième résolution, présentée par l'honorable ministre des finances, autorise le gouvernement en conseil à conclure un contrat ne dépassant pas dix ans, pour un service hebdomadaire des malles par steamers rapides, entre le Canada et le Royaume-Uni, avec escale dans un port de France. La subvention annuelle que le gouvernement est autorisé à allouer est fixé au maximun de $500,000.

Sir John A. Macdonald a soumis, hier à la chambre un projet de résolution demandant que la question des frontières d'Ontario, soit réglée définitivement par un acte du parlement impérial.

L'*Electeur* publie les détails d'une *interview* avec l'hon. François Langelier, dont les principales données doivent coïncider avec le plan de campagne libéral ; car, elles sont confirmées presque mot pour mot dans un article du *Mail* qui a paru le même matin à Toronto.

Le but apparent des explications fournies par l'hon. maire de Québec, est d'exprimer l'opinion que la subvention réclamée pour le pont de Québec, ne sera pas accordée. Son développement est une longue attaque contre la politique des chemins de fer, telle qu'elle a été suivie par le gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne les provinces maritimes.

M. Langelier, dit que Québec a été déshérité au profit de ces dernières, et il reproche aux ministres canadiens-français de n'avoir pas suffisamment défendu leur province.

Comme question de fait, nous avons de bonnes raisons de croire que les renseignements de M. Langelier sont aussi injustes qu'inexacts. Le gouvernement prépare en ce moment même une proposition relative aux chemins de fer qui sera probablement soumise à la chambre avant la clôture de la session ; et, quoique l'examen de cette affaire ne soit pas encore assez avancé, pour nous permettre de dire si telle entreprise figurera ou non dans ce plan gouvernemental, nous avons de bonnes raisons de croire que la province de Québec y sera comprise pour une part dont elle aura lieu d'être satisfaite.

Sir Richard Cartwright, a déposé deux nouvelles interpellations, sur la question de l'emprunt à 3 o/o.

C'est du véritable ressassage.

Le dernier numéro du journal de la ligue de la Fédération Impériale nous arrive avec une très jolie carte des possessions britanniques dans les cinq parties du monde. Les possessions britanniques sont coloriées diversement, selon qu'elles jouissent d'un régime constitutionnel plus ou moins complet. Le reste du monde est marqué en noir, sauf le centre de l'Afrique, qui, étant encore inexploré, a la chance de devenir, un jour ou l'autre, une possession britannique et d'introduire des peuplades nègres au sein de la Fédération Impériale. On remarque dans cette carte que les fédéralistes n'ont pas hésité à ranger l'Egypte parmi les possessions anglaises.

S'il faut en croire le *Globe*, il aurait été sérieusement question, à Toronto, d'ouvrir une souscription, pour offrir une médaille d'honneur à chacun des treize députés qui ont voté pour le désaveu du bill des Jésuites.

L'agitation finira par se perdre dans un ridicule ineffable.

LE PATRIOTISME

L'Union Libérale de la semaine dernière réédite fort à tort contre le gouvernement conservateur, la vieille accusation d'être l'ennemi des provinces et le partisan de la centralisation à outrance.

Nous sommes, autant et plus que personne, partisans de l'autonomie des provinces, en tant qu'on comprend, sous ce nom "d'autonomie," le respect des prérogatives que l'Acte l'Amérique britannique du Nord a reconnues aux parlements provinciaux. La théorie de l'*union législative* n'a pas d'adversaires plus déclarés que nous ; et loin de trouver que la constitution ait été trop large dans les concessions qu'elle a faites aux pouvoirs provinciaux, nous irions au besoin jusqu'à regretter que certaines de ses dispositions n'aient pas été redigées d'une façon plus explicite et conçues dans un sens plus franchement libéral.

Mais, autre chose est de respecter scrupuleusement les prérogatives des provinces, autre chose de ne voir rien en dehors d'elles et de tendre à contester sans cesse les prérogatives les plus légitimes du pouvoir fédéral. Le *Dominion* du Canada est un Etat qui a adopté la forme fédérative ; mais c'est un seul et même pays, ce n'est pas une *ligue* de peuplades diverses. Les provinces dont le Canada se compose sont les membres d'un corps commun ; et si l'on veut que le Canada devienne une grande nation la première condition est de nous placer les uns et les autres dans l'état d'esprit qui convient aux membres d'une même nation ; la première condition est d'agir et de penser en citoyens du Canada, et non pas seulement en Ontariens, en Québecquois, en Manitobains ou en habitants des provinces maritimes.

L'œuvre matérielle, qui s'est imposée tout d'abord au gouvernement fédéral, a été d'opérer, à l'aide des chemins de fer et des grands travaux publics, comme aussi à l'aide de la politique nationale, le rapprochement et la concentration des diverses provinces, désormais unies en un seul et même état fédératif. Aujourd'hui, que cette tâche est accomplie, il est temps, plus que temps, de s'occuper de la concentration morale qui n'est pas suffisamment faite dans les esprits et que de déplorables rivalités ont retardée de la manière la plus fâcheuse.

S'il est vrai qu'à l'heure présente, il y ait encore des points noirs dans notre avenir, soyons en sûrs, ce n'est pas du côté de la centralisation qu'est le péril Le véritable péril, c'est l'excès du *provincialisme*, c'est l'influence trop exclusive du sentiment particulariste sur l'esprit d'un trop grand nombre de nos concitoyens

Qu'entendons-nous dire de tous côtés chaque fois qu'un débat s'engage, soit à propos d'intérêts simplement matériels, soit à propos d'intérêts d'un ordre supérieur ?

"*Nous autres*, canadiens français ..; nous autres, anglo saxons... ; nous autres, gens de l'ouest... (car beaucoup de gens dans l'ouest n'admettent pas qu'ils soient véritablement canadiens) ; nous autres, habitants des provinces maritimes... ; voilà comment chacun s'exprime, lorsqu'il parle de lui même et de ses cointéressés. Qu'on relise plutôt la dernière discussion du budget. Quand s'entendra-t-on une bonne fois, pour ne plus dire "nous autres," en nous séparant les uns des autres par la pensée ? Quand donc dirons-nous, dans l'expression d'un patriotisme commun : *Nous, le peuple canadien...?* C'est ce jour là seulement que nous aurons cessé d'être une expression géographique et que nous serons vraiment un peuple, ayant conscience de lui même !

Regardons ce qui se passe de l'autre côté des lignes, dans cette grande république que les libéraux nous offrent sans cesse pour exemple et dont ils s'inspirent si peu. On nous dit que les Etats de l'Union américaine ont des prérogatives plus étendues que nos provinces et que leur "autonomie" est mieux garantie. Cela peut être vrai au point de vue de la répartition des attributions constitutionnelles, côté respectable, nous le répétons, mais qui n'est après tout que le petit côté de la question. A quel américain, habitant de l'un de ces Etats dont l'autonomie constitutionnelle est si bien garantie, a-t-on jamais entendu dire : "Je suis un citoyen de la Californie, un citoyen du Maine, un citoyen du Texas" ? Interrogez un *yankee* riche ou pauvre, il vous répondra, sans une seconde d'hésitation : "Je suis un citoyen des Etats-Unis" et il apportera dans cette réponse toute la fierté personnelle et tout l'orgueil de race qu'un pair d'Angleterre pourrait mettre à vous retracer la lignée de ses nobles aïeux.

Est-ce que nous n'avons-pas nous aussi le droit d'être fiers de notre pays ? Est-ce que nous n'avons-pas le cœur assez vaste pour porter à la fois l'amour de la patrie commune, et cette affection non moins légitime qui nous attache au territoire plus restreint où nous sommes nés et où nous avons vécu, aux amis et aux voisins qui parlent la même langue que nous et qui obéissent à la même religion ? Nous pouvons le demander, nous autres canadiens-français, auxquels on fait sans s'en rendre compte un insigne honneur, n'est-ce pas une chose étrange que la race qui se dit dominante et qui dispose de la majorité semble nous abandonner ce nom de "canadiens" qui est celui de tous les enfants du pays, et que ses enfants à elle continuent à se qualifier d'"anglo-saxons", comme s'ils n'étaient pas avant tout les citoyens du Canada, les membres d'un Etat qui fait déjà quelque figure dans le monde, l'espoir d'un grand peuple à venir ?

On accuse le gouvernement de sir John A. Macdonald d'être trop centralisateur ; nous dirions volontiers qu'à notre gré il n'a pas été centralisateur, dans le bon sens du mot. Nous ne parlons pas ici de quelques lois dans lesquelles on a pu se tromper sur la limite respective des deux pouvoirs, fédéral et provincial, et sur lesquelles le conseil privé d'Angleterre a fixé la bonne interprétation constitutionnelle. Mais peut-être a-t-on quelquefois trop oublié qu'un gouvernement n'a pas seulement pour mission d'administrer des intérêts et qu'il a aussi à gouverner des âmes. Disons le franchement : au milieu des difficultés et des tracas de la lutte quotidienne des partis, on ne s'est pas assez préoccupé de développer dans l'âme du peuple canadien le sentiment et l'orgueil de la patrie commune.

Chacun de nous n'est pas sans reproche sur ce point ; et nous reviendrons sur cet examen de conscience. Mais assez de particularisme comme cela ! C'est là qu'est le danger ; c'est là qu'est toute la source de nos divisions. L'heure est venue de remonter le courant et de faire appel, contre les annexionnistes, contre les fédéralistes impériaux, contre les secessionnistes, à ce que nous avons appelé, pour éviter une confusion de sens "le patriotisme fédéral" et à ce qui devrait s'appeler en réalité le PATRIOTISME CANADIEN.

Le duc d'Aumale, qui était déjà membre de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, vient d'être élu membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, par 32 voix sur 34 votants.

Nous avons évité pendant la poursuite dont Morrison a été l'objet de nous associer aux critiques dirigées contre l'administration de la justice.

Mais maintenant, puisque le juge Dugas paraît rentré à Montréal, il nous est impossible de ne pas dire que cette expédition et ce déploiement de force armée, pour n'aboutir à rien ont été le comble du ridicule.

Voila un juge, dont on ne sait pas bien s'il agit comme juge ou comme lieutenant colonel, qui monte à cheval, qui parcourt tout un pays, qui le soumet à l'application de la loi martiale, sans qu'elle y ait été régulièrement proclamée, et qui aboutit, à quoi....? à une entrevue nocturne avec le meurtrier.

Cette entrevue du juge et du criminel, pour deviser ensemble, la nuit, au fond du bois, et pour s'en aller ensuite chacun de son côté, rappelle à la solennité près, la rencontre de Max et du diable dans le *Freyschutz* au carrefour de la fontaine. Seulement, on ne dit pas qu'il y ait été fabriqué de balles enchantées.

Voici maintenant le bouquet. Morrison n'a pas été pris, mais on annonce que six individus qui lui avaient prêté secours et contre lesquels des mandats avaient été décernés, se sont décidé, eux aussi, à se réfugier dans les bois ; de sorte que maintenant au lieu d'un *outlaw* dans les cantons de l'Est, il y en à sept.

Le phare électrique qui est placé au-dessus de la tour Eiffel, à l'exposition de Paris, éclaire la surface d'un cercle de 50 milles de rayon.

L'Italie paraît avoir faite une déplorable opération, en rompant ses relations commerciales avec la France.

La France n'y a rien perdu. C'est à peine si ses exportations en Italie ont diminué de un pour cent. Au contraire l'Italie a perdu rien que sur les vins, 120,000 quintaux qui étaient exportés annuellement en France et qui ont été remplacés par des vins d'Espagne ou de Hongrie. L'Italie a bien essayé de s'ouvrir de nouveau débouchés, mais elle n'y a guère réussi. Elle n'a obtenu qu'une augmentation de 137,000 hectolitres en Suisse, 25,000 hectolitres en Angleterre et 4,800 en Allemagne.

4,800 hectolitres en Allemagne ! c'est peu payé au prix de la triple alliance.

Nous avons déjà dit que M. de Beaurepaire, le nouveau procureur-général de Paris, était connu en littérature sous le pseudonyme de Jules de Glouvet. Il a publié le *Père*, trois romans champêtres, le *Forestier*, le *Marinier*, le *Berger*, et il a donné en feuilleton dans le *Temps*, la *Succession Cerville*.

Tout récemment, il a fait paraître un livre intitulé : *Marie Fougère* dont la préface était un réquisitoire contre le naturalisme, et une réponse à l'*Immortel* d'Alphonse Daudet.

Comme magistrat, M. de Beaurepaire avait porté la parole pour l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses.

Il porte pour devise :

Oncques ne fourligne qu'est né de Beaurepaire.

TELEGRAMMES

L'ELECTION DE BIRMINGHAM

Les femmes exclues du conseil municipal de Londres

LES PIECES DU PROCES BOULANGER

PANIQUE EN ALLEMAGNE

L'empereur d'Autriche songe à abdiquer

L'élection de Birmingham

LONDRES, 15—M. John Albert Bright, candidat des conservateurs et des libéraux-unionistes, a été élu, en remplacement de son père, pour la division centrale de Birmingham. M. Bright a obtenu 5,610 voix contre 2,560 à M. William C. Beale, candidat Gladstonien.

Les femmes au conseil municipal de Londres

LONDRES, 15—La cour du Banc de la Reine vient d'annuler l'élection de Lady Sandhurst, comme membre du conseil de comté, qui remplit, aux termes de la loi nouvelle, les fonctions de conseil municipal de l'agglomération londonienne.

Le jugement est fondé sur ce que les femmes sont inéligibles aux conseils de comtés.

Si cette jurisprudence est maintenue, deux autres élections de femmes au conseil municipal de Londres devront être annulées ; mais le conseil a décidé d'interjeter appel.

L'instruction contre le général Boulanger

PARIS, 15—La commission d'instruction du Sénat a nommé une sous-commission de trois membres, composée de MM. Cordelet, Demole et Trarieux, pour l'examen des pièces. Ces documents sont au nombre de 10,320, parmi lesquels il y a 3,000 articles de journaux, et un grand nombre de cartes de visite du général, sur lesquelles ce dernier a adressé de courts messages. Le général Boulanger est accusé de tentative d'embauchage dans l'armée. Il est également accusé de malversation dans le maniement des fonds dont il a eu à disposer comme ministre de la guerre. L'accusation relève aussi contre lui un discours séditieux, prononcé le soir où a eu lieu l'élection du président Carnot. M. Clémenceau serait cité comme témoin, pour confirmer ce dernier chef d'accusation.

Un commissaire de police s'est présenté, ce matin, avec trois mandats d'arrêt, aux domiciles du général Boulanger, du comte Dillon et de Henri Rochefort. Naturellement, ces mandats n'ont pu être exécutés ; mais cette constatation était nécessaire pour établir la fuite des accusés et pour permettre de prononcer contre eux par contumace.

La santé du général Boulanger

PARIS, 15—La *Presse*, journal boulangiste, dit que la santé du général Boulanger n'est pas bonne, et que, depuis son arrivée à Bruxelles, il a été obligé de recourir de nouveau aux injections de morphine.

L'ex président Grévy

PARIS, 15—L'ex-président Grévy fait démentir le bruit, d'après lequel ce serait lui qui aurait conseillé à Mr. Bouchez, de refuser de signer le réquisitoire contre le général Boulanger.

La caisse Boulangiste

LONDRES, 15—Le *Chronicle* dit, qu'il sera prouvé que le général Boulanger a commencé à recueillir des fonds en Amérique pour l'exécution de ses desseins politiques, dès l'époque de son voyage aux Etats-Unis pour les fêtes du centenaire de la bataille de Yorktown.

Trois Cardinaux en France

PARIS, 15—On assure que le gouvernement français s'est mis d'accord avec le Saint-Siège, à la suite de longues négociations, sur l'élevation à la dignité de cardinaux de Mgr. Foulon, archevêque de Lyon, Mgr. Richard, archevêque de Paris, et Mgr. Guilbert, archevêque de Bordeaux.

Les nouveaux cardinaux seraient préconisés dans le prochain consistoire qui doit avoir lieu à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai.

Mgr. Foulon a publié une vie de Mgr. Darboy, qui a obtenu un grand succès.

Mgr. Guilbert passe pour avoir des attaches gouvernementales et a publié divers mandements sur l'accord du catholicisme et des institutions démocratiques.

Le Comptoir d'Escompte

LONDRES, 15—Le correspondant du *Times* à Paris, lui télégraphie que le nouveau comptoir national d'escompte, sera constitué sur les bases de l'ancien.

Le capital social, sera de $8,000,000, dont la souscription est réservée par privilège aux actionnaires de l'ancien comptoir.

Il est créé, 60,000 parts de fondateurs, auxquelles il est attribué une proportion de 30 o/o dans les bénéfices sociaux après paiement de l'intérêt de 5 o/o aux actions de capital, et après déduction de la somme affectée annuellement au fonds de réserve.

40,000 de ces parts seront remises aux liquidateurs de l'ancien comptoir d'escompte, comme prix d'achat de la clientèle et du titre de la précédente société.

Les 20,000 autres parts sont attribuées au syndicat de banquiers, qui a garanti la souscription des actions qui ne seraient pas prises par les anciens actionnaires.

L'Opinion Allemande sur le désastre de Samoa

LONDRES, 15—Le terrible désastre qui a frappé l'escadre allemande et l'escadre américaine, dans les eaux de Samoa, a produit en Allemagne un effet que l'on peut presque dire disproportionné à sa cause. Depuis longtemps l'opinion envisageait sans faveur cette lointaine entreprise, et cette impression n'avait pu qu'être fortifiée par la publication des Livres blancs qui révélait qu'il ne s'agissait point d'une politique personnelle inaugurée par le prince de Bismarck, mais d'une situation créée en grande partie contre son gré par un agent secondaire atteint au plus haut dégré de ce que le chancellier appelle plaisamment le *morbus consularis*.

Les pertes infligées en décembre aux équipages allemands par les guerriers de Mataafa avaient paru un prix excessif pour les avantages que l'empire peut se promettre dans ces parages lointains de l'archipel des Navigateurs. Aujourd'hui que ces batiments et une portion notable des officiers et des hommes qui les montaient ont été engloutis par les flots d'un océan qui n'est pas toujours aussi pacifique que son nom, on se demande ce qui peut bien justifier une intervention qui a déjà coûté si cher.

Le peuple allemand, comme son empereur, porte un intérêt tout paticulier, j'ai presque dit une tendresse paternelle, à sa jeune marine, et il serait tenté de crier : *Vare* (le Varus de l'affaire s'appelle Knappe et est consul à Apia), *redde legiones* ! aux auteurs responsables de cette malencontreuse campagne. En même temps, il devient de plus en plus évident que les Etats-Unis n'entendent point du tout céder leurs droits et édifier de leurs propres mains la souveraineté allemande à Samoa.

A mesure que monte la note des frais—et sous ce mot il faut entendre le sacrifice des vies aussi bien que des marcs—la valeur du but poursuivi, ou plutôt la possibilité d'atteindre un but de quelque valeur semble diminuer.

Dans ces conditions, étant donné de plus les graves soucis, les lourdes obligations que la politique coloniale sur d'autres points impose déjà à l'empire, il ne serait pas impossible que le gouvernement, tout en envoyant à Samoa les renforts nécessaires, se décidât à surprendre agréablement le monde, et d'abord les deux puissances intéressées, par la modération de ses exigences à la conférence qui va prochainement s'ouvrir à Berlin.

L'empereur d'Autriche

VIENNE, 15—L'empereur François Joseph est toujours indispose. On dit, qu'il a entretenu le comte Kalnocky et le comte Traffe, de l'intention d'abdiquer en faveur de son neveu, l'archiduc François. Il aurait écrit au peuple dans le même sens.

La réponse du pape l'engage à se soumettre aux décrets de la Providence, et les instances de ses ministres paraissent avoir déterminé l'empereur à renoncer pour le moment à ses idées d'abdication.

Le roi de Bavière

MUNICH, 15—L'état du roi Othon est toujours le même ; il y a des alternatives de colère, d'abattement et d'idiotisme ; la nutrition est parfois nulle et parfois anormale. Le sommeil est bon, sauf pendant trois ou quatre nuits par mois. Le seul signe caractéristique de la période actuelle est que le malade consent à se vêtir. Quant à l'intelligence, elle est complètement éteinte et sans aucun espoir de retour. Les médecins déclarent qu'il leur est impossible de se prononcer sur la durée probable de la vie du roi.

ALLEZ voir les valeurs qu'il y a dans les cachemires noirs chez C. P. PELLETIER, 557 rue Sussex.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La *Presse* commentant un curieux article de l'*Union Libérale*, sur lequel nous nous réservons de revenir dit :

"Qu'est-ce à dire ? Les rumeurs qui ont circulé depuis quelques semaines seraient-elles fondées ? Le séminaire de Saint-Sulpice et la compagnie de Jésus doivent-ils réellement succéder "en partie" du moins au séminaire de Québec, dans la direction de la succursale de l'Université Laval ? Serait-ce là l'objet de ce fameux décret venu de Rome et dont la publication est, paraît-il, différée par suite d'une très haute intervention ? Mystère !"

Le *World* se prononce contre l'octroi d'un subside, à la compagnie Anderson, (Pacifique). Il dit que ce subside coûterait un prix énorme, et que le Canada n'a pas besoin d'un service maritime faisant 20 nœuds à l'heure. Il demande le renouvellement du contrat de la Dominion Line et de la compagnie Allan. Il dit, que le service de ces compagnies est organisé de façon à satisfaire à la fois aux besoins du service postal, à ceux des passagers et à ceux du fret, tandis que les nouveaux bâtiments à 20 nœuds à l'heure ne pourraient pas transporter de fret.

La *Gazette* défend le bill de M. Clarke Wallace sur les combines. Elle dit que le commerce a tort de s'inquiéter de l'adoption de ce bill et que les tribunaux ne puniront que les coalitions abusives, et pouvant être assimilées à une sorte de conspiration.

C'est égal, voilà une loi qui sera singulièrement arbitraire, et nous ne voudrions pas être à la place du juge qui sera appelé à décider si un *combine* est abusif, ou si les industriels qui se sont associés entre eux n'ont fait qu'user du droit de soutenir les prix pour s'assurer des bénéfices légitimes.

Le *Courrier du Canada* dit, à propos de l'entrevue du juge Dugas et de Morrison :

Comment ! il va être dit et proclamé qu'au Canada, la justice traite avec les meurtriers de droit commun comme les Etats belligérants traitent entre eux !

Le *Monde* dit de son côté :

Comme magistrat il ne devait pas s'oublier au point de consentir à rencontrer le fugitif de la justice et parlementer avec un criminel.

Si Morrisson a été protégé en cette circonstance, ça été par le magistrat."

Le *Journal des Trois-Rivières*, écrit sous la même impression :

"Bien que cette nouvelle paraisse avoir tous les caractères de l'authenticité, il nous répugne encore d'y croire, et la raison c'est qu'il est inouï que dans un pays civilisé, un juge se soit laissé approcher de la sorte par un criminel en rupture ouverte contre la loi.

Si l'hon. juge Dugas a accepté de son propre mouvement cette étrange entrevue avec le meurtrier qu'il était chargé d'arrêter, il sera probablement fort embarrassé de mettre une pare lle conduite en accord avec les traditions du banc judiciaire.

Si c'est le gouvernement qui l'a avisé d'agir de la sorte, il faut avouer que les libéraux ont une singulière idée de la majesté de la Justice."

Le journal de la ligue de Fédération Impériale, ne paraît pas très bien renseigné sur la situation au Canada. Il prend texte d'un article du *Montreal Herald* qui prétend que Sir John A. Macdonald fera les prochaines élections sur la question de la fédération, pour tenir la chose comme accordée et pour se féliciter des progrès rapides de l'idée de la fédération au sein du Dominion.

Nous nous faisons un devoir de rappeler au journal de la ligue que le *Montreal Herald* est un journal d'opposition, qui prête gratuitement à Sir John des intentions de nature à nuire à son gouvernement dans la province de Québec.

Le *Railway Age* publie un tableau démontrant que depuis le 1er janvier dernier, on s'est occupé aux Etats-Unis, de la construction de 666 nouvelles lignes de chemins de fer traversant un parcours de 53,436 milles. De ces lignes 84,818 milles sont actuellement sous construction ou entreprises, 8,617 sont explorées et 29,001 incorporées ou projetées. Le journal ajoute :

"Le fait que durant les trois premiers mois de l'année, des nouvelles lignes seulement ont été entreprises sur un parcours de 53,000 milles, et que la construction en est poussée activement suffit pour démontrer au public le vaste champ offert par les Etats-Unis pour des entreprises de voie ferrées.

De ce qui précède, il résulte clairement que la carte de notre contrée laisse voir suffisamment d'espace pour toutes ces entreprises et pour beaucoup d'autres encore.

Le *Pionnier de Sherbrooke* publie une dépêche de Sibérie annonçant les travaux préparatoires du chemin de fer Transiberien, et il ajoute qu'il ne resterait plus après cela, qu'à construire un chemin de fer de la Colombie Britannique jusqu'au détroit de Behring. Ce dernier large de 36 milles seulement pourrait bien être traversé par un tunnel qui mettrait l'Amérique en rapport direct avec l'Asie et l'Europe.

Quelque fantaisiste que paraisse l'idée elle se réalisera probablement un jour, dit le *Pionnier*.

Cette idée n'est pas aussi fantaisiste qu'on semble porté à le croire, puisqu'il y a déjà plusieurs années que l'on s'occupe activement de ce grand projet aux Etats-Unis.

Vin et Sirop de Dusart
au LACTO-PHOSPHATE de CHAUX

Le Lacto-Phosphate de chaux contenu dans le **SIROP** *et le* **VIN de DUSART** *est le plus puissant des réparateurs.*

Il raffermit et redresse les os des enfants rachitiques; rend la vigueur et l'activité aux Adolescents mous et lymphatiques et à ceux qui sont fatigués par une croissance trop rapide; chez les Phtisiques, il facilite la cicatrisation des poumons.

Les femmes enceintes, qui prennent le **VIN** *ou le* **SIROP de DUSART**, *suppléent à leur état sans fatigue et sans vomissements et donnent le jour à des enfants plus vigoureux.*

Le Lacto-Phosphate de chaux enrichit le lait des Nourrices et garantit les enfants contre la Diarrhée et les maladies de croissance. Par son influence, la Dentition se fait sans fatigue et sans convulsions.

Le **VIN** *et le* **SIROP de DUSART** *réveillent l'appétit et les forces des convalescents, et conviennent dans tous les cas de fatigue ou d'épuisement du corps humain.*

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
au CANNABIS INDICA
de **GRIMAULT & Cie**, *Pharmaciens à Paris.*

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.

MATICO DE GRIMAULT & Cie
GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

INJECTION de MATICO de GRIMAULT & Cie ; elle a acquis en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie ; ne fatiguent pas l'estomac comme le font toutes les capsules au copahu liquide et en enlèvent en guérissant rapidement.

Les Médicaments ci-dessus se trouvent à Paris : 8 *Rue Vivienne* ; à Montréal : chez LYMANS, Clegg et Cie ; à Québec : chez le Dr MORSE et Cie.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR

Habillements de messieurs faits et réparés. Satisfaction garantie

A. DAOUST, tailleur,
No. 18 rue Nicholas, Ottawa.
'an 9 la

POUR un bon parasol à bon marché, allez chez C. P. PELLETIER, 557 rue Sussex.

CHEAPSIDE

Veuillez, s'il vous plait, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID

La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS
PHOTOGRAPHIES
—EN—
COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE
PITTAWAY & JARVIS
117 RUE SPARKS
Téléphone 361

L'HOTEL - CUSHING

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

M. Arthur Cushing, bien connu en cette ville par la manière habile avec laquelle il dirigea l'ancienne maison "Cushing" sur la rue Nicholas, vient d'ouvrir sur la rue Sussex un salon de première classe, où il tiendra oujours des **BOISSONS DE PREMIER-CLASSE — Toujours en mains des CIGARES de première marque.**

CUSHING & CO.
No. 548 Rue Sussex.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

REMEDE DE PINUS

POUR les HEMORROIDES

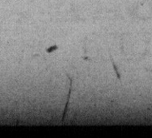

Marque de Commerce
Onguent PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRES PINUS—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède et prévent sûrs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boites séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

—PREPARE PAR—

Pinus Medical Co.,
Ottawa, Ontario.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU CANADA—
"CITIZENS"
FONDEE EN 1864

BUREAU PRINCIPAL : Edifice de la Compagnie d'Assurance "**CITIZENS**," 181 rue St. Jacques, Montréal.

DIRECTEURS :

Hon. J. J. C. Abbott, Sénateur, President
Andrew Allan, Ecr., Vice-President.
Robert Anderson, Ecr | Arthur Prevost, Ecr.
Alp. Desjardins, M. P. | J. O. Travel, Ecr.
H. Montague Allan, Ecr.
William Smith, sec.-trés.
G. E. Hart, gérant général

CAPITAL SOUSCRIT - $1,039,800.00
Dépôt au gouvernement fédéral 122,840.00

G. W. SEGUIN, Sous agent. EDWARDS KING, Agent de ville.
27 RUE SPARKS, OTTAWA.

Hotel - Riendeau
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémices de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.
On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, et liqueurs cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, O.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W. H. Walker. D. L. McLean. C. A. Blanchet.

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa.

STEWART, CHAYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont
McLEOD STEWART. F. H. CHRYSLER. J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits **Star Yatisi** et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS a toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulanger.e Union.** D. LEE, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, Bureau au dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLING